

**OBJET : Contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique du bâtiment  
Téléport 6 - Sté OMNIA Ingénierie**

**Le Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais :**

VU

- l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération N° 2020-4-1 du 15 juillet 2020 portant élection de Monsieur Joël DAZAS en qualité de Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais ;
- la délibération n° 2020-5-3 du 22 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président ;

CONSIDÉRANT

- la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique du bâtiment Téléport 6 à Loudun (86200).dans le cadre du décret tertiaire

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

Un contrat de maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation énergétique, en particulier les lots CVC et Electricité, est signé avec la société OMNIA Ingénierie, sise au 7 avenue de Ouagadougou – 86200 LOUDUN, représentée par Monsieur Emmanuel CUQ.

**ARTICLE 2 :**

Le présent contrat de maitrise d'œuvre a pour missions :

- Relevés (DIAG),
- Avant-Projet (AVP),
- Projet (PRO),
- Dossier de consultation des entreprises (DCE),
- Assistance aux contrats de travaux (ACT),
- Visa des études d'exécution et examen de conformité (VISA),
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET),
- Assistance aux opérations de réception (AOR)

**ARTICLE 3 :**

Le contrat est conclu pour la durée des travaux à compter de la date de la signature du contrat

**ARTICLE 4 :**

Le montant des prestations s'élève à 19 944,00 € HT, soit 23 932,80 € TTC (vingt-trois mille neuf cent trente-deux euros et quatre-vingt centimes) et s'établit comme suit :

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Sous-Préfecture  
le 05 mars 2025  
et publication le 05 mars 2025

Notifié le .....  
à .....

MISSION BASE		
	%	Montant
<b>DIAG &amp; Relevés</b> (limités aux besoins d'études et sans production de livrable)		1 440,00 €
<b>AVP</b> : Avant projet		5 040,00 €
<b>PRO / DCE</b> : Etudes de projet. Dossier de consultation des entreprises.		2 880,00 €
<b>ACT</b> : Assistance pour passation des Contrats de Travaux		1 182,00 €
<b>VISA</b> : Visa des études d'exécution et examen conformité		1 644,00 €
<b>DET</b> : Direction de l'Exécution des contrats de Travaux		5 856,00 €
<b>AOR</b> : Assistance lors des Opérations de Réception		1 902,00 €
<b>Total HT</b>		19 944,00 €
<b>TVA 20%</b>		3 988,80 €
<b>Total TTC</b>		23 932,80 €

**ARTICLE 5 :**

La dépense sera imputée en section d'investissement du budget annexe développement économique de la Communauté de communes du Pays Loudunais.

**ARTICLE 6 :**

Les services de la Communauté de communes du Pays Loudunais sont chargés de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte à la prochaine séance du conseil communautaire.

**ARTICLE 7 :**

Conformément aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou sa publication.

FAIT A LOUDUN, le 05 mars 2025

Le Président,  
Joël DAZAS

**SIGNÉ**

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Sous-Préfecture

le 05 mars 2025

et publication le 05 mars 2025

Notifié le .....

à .....

Accusé de réception en préfecture  
086-248600447-20250305-3985-AU  
Date de télétransmission : 05/03/2025  
Date de réception préfecture : 05/03/2025